

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 25/09/2023

**OBJET : Modification de la délibération 81/2023 du 5 juin 2023 emprunt de 1 600 000€ pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 26**

**Date convocation 19/09/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX

Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI

Fabrice MORICHON

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-135\_2023-DE

Daniel POMERET expose que suite à une erreur administrative il est nécessaire de modifier la délibération 81/2023 du 5 juin 2023 comme suit pour le taux nominal et les conditions en cas de remboursement anticipé :

Montant	1 600 000€
Durée totale	20 ans
Profil d'amortissement	Echéances constantes trimestrielles
Périodicité des échéances	trimestrielles
Commission d'engagement	1 600 €
Base de Calcul	30/360
Taux d'intérêt	Taux fixe
<i>Taux Nominal</i>	3,97%
<i>Conditions en cas de remboursement anticipé</i>	Application d'une clause actuarielle

Le reste de la délibération est inchangé

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

**1°) APPROUVE** la modification de la délibération 81/2023 du 5 juin 2023 emprunt de 1 600 000€ pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne pour le taux nominal et les conditions en cas de remboursement anticipé

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire  
Daniel POMERET



Le secrétaire

